

Sujet : [TEST] lettre février 2024
De : Lettre Février 2024 <c.demolin@spelc.fr>
Date : 01/09/2025, 09:11
Pour : c.demolin@spelc.fr

Donnez un résumé de cet email à vos destinataires

[Voir la version en ligne](#)



Spelc - Paris

Syndicat professionnel

libre de toute confédération, de tout parti politique, de toute idéologie.

LETTRE DE RENTRÉE

1er septembre 2025



Depuis 1905, le Spelc, syndicat historique de l'Enseignement privé, accompagne toutes les rentrées scolaires des enseignants et des personnels de droit privé.

Année scolaire 2025 - 2026 :

C'est parti !

Chers collègues, chers adhérents, chers sympathisants,

Le Spelc Paris souhaite à chacun d'entre vous une excellente rentrée scolaire.

L'équipe s'étoffe et nous accueillons Adilson DE NASCIMENTO MARTINS. Le Spelc Paris compte donc désormais 7 responsables pour vous épauler :

- **Claire DEMOLIN CORDIER** : présidente, responsable du 2nd degré et conseillère fédérale.
- **Guillaume CUVELIER** : secrétaire et responsable des salariés de droit privé,
- **Elena VAGIA** : trésorière,
- **Emmanuelle SAVIOZ** : responsable du 1er degré et responsable du mouvement des maîtres du 1er degré,
- **Véronique DUCAMIN** : responsable du mouvement des maîtres au 2nd degré,
- **Marie-Jocelyne MARTIN** : responsable retraite
- **Adilson DE NASCIMENTO MARTINS** : chargé des rencontres avec les personnels.

Cette équipe, constituée de responsables aux compétences professionnelles et syndicales variées, compte une **enseignante spécialisée** en charge d'un **dispositif ULIS**, deux professeurs ayant une longue expérience en **lycées professionnels**, un **professeur d'EPS**, deux **formateurs** impliqués dans la **formation des maîtres**, des personnes engagées dans leur établissement : **élus**

CSE, délégués syndicaux. Cette diversité des profils donne à l'équipe du Spelc Paris une très bonne connaissance du terrain et des problématiques.

Nous mettons notre expérience, nos compétences, notre engagement à l'œuvre pour vous informer et vous accompagner.

Enfin, **le service juridique de la Fédération des Spelc et l'avocat du Spelc Paris assurent aux adhérents conseil et assistance.**

Dans l'attente de vous rencontrer et de vous entendre, nous vous souhaitons une bonne rentrée.

L'équipe du Spelc Paris

Pour mieux connaître le Spelc, ses valeurs et sa philosophie, cliquez sur le bouton ci-dessous :

[ADN du Spelc](#)

Les démarches indispensables de la rentrée.

TRANSPORT : Dans le cadre de la **prise en charge des frais de transport**, le Passe Navigo est remboursé à hauteur de 75%. A la prise en charge partielle du Passe Navigo peut s'ajouter le **forfait mobilité durable** : les deux dispositifs sont cumulables. Le forfait mobilité durable permet de bénéficier de 300 euros annuels payés en une seule fois pour l'utilisation sous conditions du vélo ou du covoiturage lors des trajets domicile - lieu de travail.

MUTUELLE : Un **remboursement forfaitaire de 15 euros par mois de la mutuelle** est à demander via la plateforme Colibris, rubrique "demande de remboursement forfaitaire PSC". Il convient de joindre à votre demande une attestation fournie par votre mutuelle. **Nous rappelons qu'à partir d'avril 2026, sauf cas particuliers, vous serez tenus de souscrire à la MGEN.**

SUPPLÉMENT FAMILIAL : Vous bénéficiez du supplément familial de traitement **sur demande, dès le premier enfant à charge.**

Ces démarches sont à effectuer sur Colibris. Le tutoriel de prise en charge Colibris est accessible ci dessous :

[Tutoriel Colibris](#)

Rejoignez le Spelc !

**REMISE
DE 10 € !!!**



Devenez adhérent au Spelc Paris maintenant et bénéficiez de 10 euros de remise sur la cotisation qui, de surcroît est déductible à 66% des impôts !

Être adhérent Spelc, c'est :

- **Bénéficiaire d'informations et de l'aide du Spelc, syndicat représentatif dans l'enseignement privé sous contrat** : parce que nous sommes compétents et que nous avons la confiance des électeurs.
- **Être épaulé, représenté et défendu par le syndicat parisien dont les cotisations sont les moins élevées** : parce que nous partageons les mêmes réalités professionnelles et financières que vous ! N'oubliez pas que l'adhésion au Spelc est remboursable ou déductible à 66% des impôts.
- **Bénéficiaire de tarifs préférentiels auprès d'assurances partenaires.**
- **Bénéficiaire du service juridique de la Fédération des Spelc, des avis et du suivi de notre avocat partenaire** concernant vos interrogations et vos problématiques juridiques ou judiciaires professionnelles. Bénéficiaire de la **protection juridique** qui couvre, dans le cadre professionnel, les biens et la personne pour tout adhérent Spelc à jour de ses cotisations.
- **Enfin, adhérer au Spelc, c'est surtout former une chaîne d'union solidaire au sein d'un syndicat LIBRE DE TOUTE CONFÉDÉRATION, DE TOUT PARTI POLITIQUE, DE TOUTE IDÉOLOGIE !**

Si vous optez pour l'adhésion en ligne, le montant des cotisations indiqué est déjà remis de 10 euros jusqu'au 15 décembre 2025.

Adhésion en ligne ICI

Si vous optez pour l'adhésion par voie postale avant le 15 décembre 2025, il convient de déduire 10 euros des montants avant déduction fiscale figurant sur le bulletin d'adhésion.

Bulletin d'adhésion ICI

Contacts Spelc :

- Responsable 1^{er} degré : Emmanuelle Savioz
e.savioz@spelc.fr / 06 64 79 56 52

- Présidente et responsable 2nd degré : Claire Demolin Cordier
c.demolin@spelc.fr / 06 75 07 57 25



Maîtres délégués, nos engagements pour cette année.

1) Action en faveur de l'application du cadre de gestion pour les maîtres délégués recrutés durant l'année scolaire 2023-2024 : le Spelc Paris ne se contente pas de revendications. Le rectorat ayant opposé un refus au recours administratif lancé par le Spelc Paris (absence de réponse dans un délai de deux mois équivaut à un refus), **le Spelc Paris saisit le tribunal administratif qui tranchera.**

2) Absence de paiement des mois de juillet et d'août 2025 pour les maîtres délégués ayant pourtant couvert un besoin à l'année : le rectorat distingue, d'une part, les maîtres ayant couvert un besoin à l'année sur un poste vacant qui ont vu leur contrat courir jusqu'au 31 août, et d'autre part, les maîtres ayant couvert un besoin à l'année en remplacement d'un ou de plusieurs collègues. Cette année, le rectorat a interrompu le contrat de ces derniers début juillet, leur demandant de s'inscrire chez France Travail. Or, les textes (Code de l'Education et décret) ne prévoient pas cette distinction. Les recours de nos adhérents étant restés sans réponse, **le Spelc Paris et son avocat proposeront à leurs adhérents se trouvant dans cette situation de saisir le Tribunal administratif. Si vous êtes dans cette situation contactez-nous.**

3) Délai de délivrance de l'attestation de fin de contrat permettant aux maîtres délégués non rémunérés de faire valoir leurs droits au chômage : les maîtres délégués qui ont vu leur contrat s'interrompre au 4 juillet n'avaient toujours pas reçu leur attestation de fin de contrat fin août. Ils se sont trouvés dans l'impossibilité de faire valoir leurs droits au chômage dès cet été : comment vivre dans ces conditions ? L'année dernière, certains ont reçu l'attestation en novembre ! **Le Spelc procède donc à un recours. Si vous êtes dans cette situation, contactez-nous.**

4) Délai de versement du salaire à chaque nouveau contrat : le délai allant jusqu'à deux mois est anormalement long. En effet, le paiement du salaire est strictement encadré par des dispositions d'ordre public. L'article L. 3242-1 du Code du travail impose le paiement mensuel du salaire pour tous les salariés, y compris les maîtres de l'Enseignement privé sous contrat, sans possibilité pour l'employeur de différer ce paiement par quelque convention que ce soit. **Le Spelc procède donc à un recours.**

Maîtres délégués : pour agir dans votre intérêt et grâce à son avocat, le Spelc a besoin de votre soutien. Rejoignez-nous !

Nous rappelons qu'en cette rentrée scolaire l'adhésion au Spelc est remise de 10 euros et déductible à 66% des impôts.

Mouvement de l'emploi 2nd degré : pourquoi le respect des règles est un enjeu social

En un an, le Spelc Paris a profondément fait évoluer les pratiques de la CAE de Paris (Commission Académique de l'Emploi). Les textes et les droits des maîtres sont désormais davantage respectés. Au-delà de l'intérêt des maîtres que le Spelc défend, il y va de l'équité sociale dans nos établissements catholiques sous contrat d'association avec l'Etat. Pourquoi ?

La Direction diocésaine parisienne d'abord réticente aux revendications du Spelc a finalement entendu les demandes de la CNE2 (Commission Nationale de l'Emploi du 2nd degré, instance du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique) suite aux saisines du Spelc lors du mouvement 2025. Nous remercions donc la Direction diocésaine des avancées qu'elle a consenties et d'avoir programmé les réunions suivantes :

- 10 septembre : mouvement des maîtres délégués en CDI et CDD.
- 22 septembre : révision du règlement intérieur de la CAE.

Il faut dire que la position de la Direction diocésaine est délicate. Elle est prise en étau entre, d'une part, le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique qui promeut l'Accord sur l'Emploi et, d'autre part, la pression de certains chefs d'établissement qui entendent bien mener le mouvement de l'emploi à leur guise et à leur propre profit, au détriment de l'intérêt général.

Au-delà de l'intérêt des maîtres que le Spelc défend, il y va également de l'équité sociale dans nos établissements catholiques sous contrat d'association avec l'Etat. Si certains chefs de grands établissements parisiens recrutent leurs enseignants au mépris des règles de codification et de priorité établies par l'Accord sur l'emploi et parfois les captent par un démarchage éhonté contraire à l'esprit de l'Accord, ce sont les plus petits établissements, les établissements périphériques, les établissements dont les cotisations familiales sont les moins élevées, brefs, les établissements dont le public d'élèves est socialement moins favorisé, qui en pâtissent. Certains de ces établissements comptent parfois plus de 40%, plus de 50% de maîtres délégués ! Or, il est important d'intégrer les maîtres moins formés ou ayant une expérience professionnelle moindre dans une équipe expérimentée qui peut les aiguiller, les épauler, les former.

Le Spelc interroge la Direction diocésaine ; le Spelc interroge les grands établissements de l'Enseignement catholique parisien et la branche parisienne de leur organisation professionnelle, le Seneel. Le Spelc les rappelle à leur responsabilité et aux valeurs auxquelles la Doctrine sociale de l'Eglise et les Statuts des chefs d'établissement les enjoignent :

Est-il normal que les élèves des établissements moins réputés, souvent périphériques, dont les parents sacrifient une bonne partie de leur revenu pour l'éducation de leurs enfants et font confiance à l'Enseignement catholique, est-il normal que ces élèves ne bénéficient pas d'une équipe pédagogique dont les niveaux de formation soient équilibrés ?

Est-il normal que les chefs de ces établissements soient mis en difficulté par leurs homologues qui entendent capter et recruter les enseignants qu'ils estiment "les meilleurs" au mépris des textes qui sont censés régir le mouvement des maîtres ?

Est-il normal de compliquer la tâche des équipes pédagogiques ? Fort heureusement la qualité relationnelle et l'implication des enseignants dans ces établissements font des miracles !

En gagnant en solidarité et en fraternité (en charité ?) entre établissements, l'Enseignement catholique parisien ne se portera que mieux. En ce qui concerne le mouvement des maîtres, l'Accord sur l'emploi est la boussole.

Pour les maîtres, pour les établissements, pour les élèves :

le Spelc tiendra le cap.

L'équipe du Spelc est là pour vous épauler

Si vous rencontrez des difficultés liées à une **demande de reclassement**, à votre **rémunération**, si vous êtes en désaccord avec l'**avis final de votre rendez-vous de carrière**, ou pour **toute autre question ou difficulté professionnelle**, n'hésitez pas à nous contacter.

- Responsable 1^{er} degré : Emmanuelle Savioz

e.savioz@spelc.fr / 06 64 79 56 52

- Présidente et responsable 2nd degré : Claire Demolin Cordier

c.demolin@spelc.fr / 06 75 07 57 25

Pour devenir adhérent(e) du Spelc-Paris, cliquez sur le bouton de votre choix :

Adhésion en ligne ICI

Bulletin d'adhésion ICI

Cet email a été envoyé à c.demolin@spelc.fr, cliquez ici pour vous désabonner.

FR